

Une bonne action, ou l’embarras des institutions

Comment, pour les professionnels qui accueillent de très jeunes enfants (moins de trois ans) en crèche ou lors de consultations (en PMI) se détermine la certitude d’abus sexuel ? Sur quels éléments se construit-elle, s’il ne peut y avoir d’élaboration par la parole ? De la souffrance manifestée par un enfant et repérée par un adulte : « il va mal » lecture est faite « il y a une cause ». L’on cherchera à qui la faute, le risque est grand d’attribuer à ce mal-être (de l’enfant)-malaise (de l’adulte) un abus de pouvoir par des adultes tout puissants (réalité, d’un trauma, forcément vrai). A cette maltraitance possible il faut un arrêt : le dire, le signaler, aux autorités, administratives et/ou judiciaires et un traitement.

Cette question est à articuler avec une notion d’enfant « objet », en dépendance obligée en tant que bébé, ou nourrisson « soumis » à l’empreinte du désir de l’Autre, mais aussi à son caprice et qui, peut-être, n’échappe pas à être objet de sa jouissance. De cette position subjective et constitutive certains en déduisent une implication dans le réel, de l’ordre de l’abus.

Je me propose - à partir de trois situations où un abus sexuel a été suspecté - d’interroger des fondements possibles à une telle difficulté professionnelle. J’essaierai d’extraire ce qui vient faire question pour le sujet, professionnel, alors même qu’il voudrait être certifié qu’il a bien vu et « qu’il ne passe pas à côté ». On verra aussi comment est toujours méconnue, voire repoussée, la sexualité infantile : y a-t-il là effet - habituel selon Freud - de l’amnésie infantile ? Y a-t-il confusion autour du vocable « sexualité » entre celle « adulte » et celle, impensable, de l’enfant, d’autant plus impensable que celui-ci, l’*infans*, ne parle pas ? Comme si l’idée qu’un nourrisson se construit psychiquement et se structure hors sexe, sans émois amoureux prévalait. Tout signe, toute parole viennent alors faire preuve que l’innocence (absolue) de l’enfant a été atteinte. Tout peut « vouloir dire », il faut décoder, à partir de « ce qui ne trompe pas », donc pas besoin de preuve, il n’y a pas de doute...

Procureur ou pas procureur ?

Arthur (2 ans 1/2) « présente des comportements sexuels outranciers, et ça fait 6 mois que ça dure. »

Conseil reçu : faire appel au Procureur car troubles du comportement durables... Déconcertée la directrice veut travailler cette solution. Arthur montre son « zizi », veut voir celui des copains ou copines. Parfois il se masturbe, et « mimerait un rapport sexuel ».

Chaque professionnelle (de l'auxiliaire ou éducatrice s'occupant d'Arthur chaque jour aux directrices et au médecin) a une certaine idée de ce qui est acceptable comme comportement infantile face à la découverte du sexe, et c'est ainsi qu'il est dit :

« il ne peut avoir inventé ces attitudes »

« il a forcément vu, quelque chose... ses parents, une vidéo... »

« les enfants sont curieux, mais quand même... »

Ces professionnelles, en travaillant leurs questions s'autorisent à retrouver des souvenirs, des émois sur la découverte du sexe... mais, quand même, pas si jeunes... Dernier point d'interrogation « pourquoi, alors même qu'on en parle, qu'on fait réunions sur réunions et même que la psychologue rencontre les parents, pourquoi ne change-t-il pas ? pourquoi ça ne s'arrête pas ? »

Il apparaît que ces comportements auraient commencé au moment même où la mère de Arthur s'est dite à nouveau enceinte : elle le lui aurait dit à lui le premier, et l'emmènerait à toutes les échographies. Une fois qu'il sera dit à Arthur que « ce sont des affaires de grandes personnes » il n'y aura plus de manifestations troublantes. Il a, par ailleurs été redit à toute l'équipe qu'un travail se faisait entre les parents et la psychologue. Il ne sera pas fait appel au Procureur.

Procureur d'abord

Brice (2 ans 3 mois) est agressif depuis le début, il n'est pas bien dans le groupe, il ne vient pas régulièrement (selon les horaires de travail des parents). A 2 ans il se masturbe, parfois caché (dans la petite maison de jeu) parfois non, et il s'en prend aux garçons ou aux filles pour voir ou toucher le « zizi ». Ce qui inquiète la plupart des auxiliaires, éducatrices et même puéricultrices, c'est :

- la frénésie qu'il y met, (on parle de comportement compulsif)
- la rupture de communication qui s'ensuit
- le fait qu'il utilise un objet (poupée ou espadrille).

On dit qu'il « reproduit des scènes d'adultes », qu'il met mal à l'aise, qu'il gêne le groupe d'enfants et qu'il est repéré par les autres parents.

Après contact pris avec un centre de référence sur la maltraitance, il est décidé que ce « comportement est tout à fait significatif d'abus sexuel », un signalement partira vers le Procureur. On parle du contexte familial difficile, la mère ne voulant pas entendre parler des difficultés relationnelles de son fils. Par ailleurs les parents seraient dans un contexte conflictuel : leur séparation a été effective huit jours avant l'envoi du signalement au Procureur.

Aucune suite n'est donnée par le Procureur après l'audition par la Brigade des Mineurs. Cependant l'équipe reste persuadée qu'il y a possibilité de trauma, que Brice doit évacuer une tension, et qu'il faut qu'il « puisse dire » car « cela seul permettra au symptôme de s'estomper rapidement ».

Procureur ! ?

Carl (2 ans) enfant très "moteur", a pris son temps pour s'habituer à la crèche et il est devenu « mordeur » vers 1 an. Plaintes des autres parents. Quelque peu dépassées, les auxiliaires le mettent plus ou moins en quarantaine et s'épuisent à vouloir le canaliser. Aux environs de ses 20 mois, il profère des mots jugés étonnants pour son âge « papa a un zizi, pas maman », « bobo fesses », « papa fessées », « bisous zizi ». Il est noté qu'il aimerait particulièrement jouer « à dada » avec les auxiliaires, qu'il se met à cheval sur les autres enfants. Il se « frotte », embrasse ses copains sur la bouche ou le sexe, mettrait son doigt vers l'anus.

On fait la remarque que les parents viennent de se séparer, après de nombreuses scènes de violence. Par ailleurs la mère avait commencé un travail psychothérapeutique au CMP dans un groupe d'accueil mère-enfant. Un travail de soutien et de reprise des places respectives de ses parents autour de Carl, de sa place à la crèche, est élaboré : Carl « n'a plus de comportement équivoque » mais « il continue à mordre ».

Il est décidé que l'équipe reste attentive (le père aimerait embrasser son fils sur la bouche ; il parle d'une éducation stricte, nécessaire pour bien élever son fils, face au « laxisme de sa mère »), mais qu'il n'y a pas lieu de transmettre, en l'état, au procureur.

Un membre de l'équipe en juge autrement et fait appel au N° Vert, à partir de son inquiétude liée à « ces propos fortement érotisés pour son âge », « ainsi que des

comportements atypiques et à contenu sexuel ». L'affaire sera classée sans suite après audition par la Brigade des mineurs.

Je retiendrai comme points remarquables, outre le questionnement de ces professionnelles sur « quel choix faire ? » d'abord, une certaine fascination et polarisation des auxiliaires sur ce qui est donné à voir ; interprété comme signes de souffrances, il y aurait du trop, les manifestations à connotation sexuelle seraient désenclavées d'autres signes de souffrance, mises en exergue comme venant même signifier preuve, « depuis le temps que ça dure », que « rien ne change », « il y a forcément une raison », « qu'on nous cache »... Ces signes ne sauraient surgir de nulle part : il ne peut qu'avoir subi, une violence, on lui a montré, il a vu ce qu'il ne devait pas voir, savoir...; ensuite, un malaise chez les responsables (directrices, médecin, parfois psychologue) car « ne pas dire » reviendrait à « non assistance à personne en péril », avec son cortège de risques d'être accusé d'incompétence ou de négligence voire de vouloir celer un crime; enfin, la très forte impression qu'il y a des spécialistes à qui s'en remettre, spécialistes à double titre : ceux qui sauraient déceler et démêler le vrai du faux, qui sauraient lire correctement les signes de malaise de l'enfant, en déduire ce qui s'est passé, et ceux qui pourraient arracher les aveux nécessaires.

Certes le contexte politique et social y est pour beaucoup qui tient comme discours que le silence doit être levé, qu'il faut « punir et surveiller » ou « guérir et enfermer ». Cependant chaque professionnel - tôt ou tard - se trouve confronté à ses questions sur les effets de telles positions. Quel discernement avoir ? Comment aborder ce qui est mal-être, mal positionnement, voire défaillance parentale en restituant à chacun sa place de sujet (de l'inconscient) ? Comment - même - sortir d'une sorte de confusion engendrée par l'idée que « dire le droit » c'est « dire le juste » ? Comment laisser chaque enfant aller à sa rencontre -imparable, inéluctable - avec le sexe et poser ses questions, inventer sa solution, son « scénario » dans une généalogie où il se confronte avec l'énigme de la procréation, du rapport entre les sexes et la mort ?

Que reste-t-il à faire avec « cette chose connue - dit K. Gross en 1899, c'est-à-dire il y a 100 ans, cité par Freud¹ - que certains enfants sont accessibles de bonne heure aux émotions sexuelles et éprouvent vis-à-vis du sexe opposé un besoin d'attouchements », heure que Freud situe entre 2 et 5 ans... bien avant le réveil de la puberté.

¹ S. FREUD, *Trois essais sur la théorie de la sexualité*, note 39.

